

PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune d'AVENSAN (Gironde)



L'étang d'AVENSAN

Référence : arrêté municipal n° 2026 ART 022 du 9 mars 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Annexes

Hervé REDONDO

Membre de la compagnie des commissaires enquêteurs de Bordeaux-Aquitaine